

Objet : Calcul DGH

Madame La Secrétaire Générale,

Comme vous nous l'avez conseillé, nous nous sommes rapprochés des DSDEN pour tenter de comprendre pourquoi nous étions en désaccord avec elles dans beaucoup de LP concernant les calculs de DGH. Pour la Gironde, nous avons été reçus en audience par Monsieur Gratianette et par Madame Toulet. Au cours de cette audience, nous avons relevé quelques erreurs, ou plutôt quelques interprétations des méthodes de calcul de la DGH qui ne correspondent pas aux textes officiels. En effet, alors que le Bulletin Officiel spécial n°2 du 19 février 2009 stipule que le calcul du volume complémentaire doit être différent suivant si nous avons une division ou deux demi-divisions regroupées en enseignement général, les DSDEN n'en ont pas tenu compte. **Cette mauvaise interprétation des textes entraîne une perte horaire dans toutes les DGH des LP ayant des classes regroupées en enseignement général.** Le volume horaire complémentaire calculé n'est même pas suffisant pour que les deux demi-divisions puissent être totalement séparées en enseignement professionnel ! Evidemment, vous comprendrez alors que l'enseignement général s'effectue exclusivement en classe entière.

Cette situation n'est pas acceptable et nous vous demandons, Madame La Secrétaire Générale, d'intervenir pour que toutes les DGH des LP de l'Académie qui sont concernés par cette situation de regroupements de demi-divisions, soient corrigées.

De plus, nous avons bien compris que les DSDEN étaient aussi «hors textes» en pratiquant des regroupements par niveau en langue et en attribuant alors un volume horaire global, hors grille. Mais il semble que cette pratique n'ait pas une incidence aussi grave que celle décrite ci-dessus.

Madame La secrétaire Générale, nous devons vous préciser que nous avons reçu un courriel expliquant ce que nous vous décrivons ici, de la part de la DSDEN de la Gironde. Vous vous doutez que le SNETAA-FO ne pourra pas laisser faire sans réagir, car il en va des conditions de travail dans nos LP et donc, des conditions d'études de nos jeunes. Nous espérons donc avoir une réponse positive de votre part le plus rapidement possible car comme vous ne l'ignorez pas, les Conseils d'Administration devant se prononcer sur les TRMD commencent à se tenir dans les établissements.

Je vous prie de croire, Madame La Secrétaire Générale, en l'assurance de ma haute considération.

Eric Mouchet
Secrétaire Académique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Mouchet', written in a cursive style.